Page: 1/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.12.2015 Numéro de version 6 Révision: 24.12.2015

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: 23 SoraSani
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détartreur
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Sorein-Fabrik GmbH

Barzloostrasse 1

CH-8330 Pfäffikon, Schweiz Telefon: +41 44 953 90 00

- · Service chargé des renseignements: d.buenter@sorein.ch
- · Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Notrufnummer 24h:

+41 (0)44 251 51 51; Kurz-Nr.: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Com	posants dangereux:		
CAS:	: 77-92-9	acide citrique	2,5 < 5%
	ECS: 201-069-1	🗙 Xi R36	
Reg.i	nr.: 01-2119457026-42-0007	<b>(</b> Eye Irrit. 2, H319	
	01-2119457026-42-XXXX		

(suite page 2)

Page : 2/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.12.2015 Numéro de version 6 Révision: 24.12.2015

Nom du produit: 23 SoraSani

(suite de la page 1)

0,1-<1%

NLP: 500-242-1 Reg.nr.: 02-2119548508-30-0000 X R38-41

N R50

Eye Dam. 1, H318; 🥸 Aquatic Acute 1, H400; 🐠 Skin Irrit. 2, H315

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

(suite page 3)

Page: 3/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.12.2015 Numéro de version 6 Révision: 24.12.2015

Nom du produit: 23 SoraSani

(suite de la page 2)

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants Gants en caoutchouc

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou PE
- · Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

23 hPa

	riétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales · Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge
· Odeur:	Caractéristique
· valeur du pH à 20 °C:	2,5
· Changement d'état	
Point de fusion:	0 °C
Point d'ébullition:	100 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

Page: 4/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.12.2015 Numéro de version 6 Révision: 24.12.2015

Nom du produit: 23 SoraSani

(suite de la page 3)

• **Densité à 20 °C**: 1,017 g/cm<sup>3</sup>

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette

(suite page 5)

Page : 5/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.12.2015 Numéro de version 6 Révision: 24.12.2015

Nom du produit: 23 SoraSani

(suite de la page 4)

affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

· Catalogue européen des déchets					
	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT				
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)				
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses				

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
Classe(s) de danger pour le transport		
ADR, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
Groupe d'emballage		
ADR, IMDG, IATA	néant	
Dangers pour l'environnement:		
Marine Pollutant:	Non	
Précautions particulières à prendre par l'utilisate	ur Non applicable.	
Transport en vrac conformément à l'annexe II d	e la	
convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.	

(suite page 6)

Page : 6/6

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.12.2015 Numéro de version 6 Révision: 24.12.2015

Nom du produit: 23 SoraSani

(suite de la page 5)

· "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques, parfums, agents conservateurs (METHYLISOTHIAZOLINONE, 85% BENZISOTHIAZOLINONE)

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R36 Irritant pour les yeux.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR